

Un premier mouvement de colonisation s'étend lentement vers le Nord-Ouest canadien au tournant du 19<sup>e</sup> siècle. Venant de quelques foyers de population dans la région des Grands Lacs, généralement dans le voisinage des postes de traites, ces premiers habitants de langue française sont principalement composés de chefs de famille canadiens, de leurs conjointes amérindiennes et de leurs enfants métis. Ces familles sont déjà établies dans l'Ouest lorsque les premiers immigrants écossais recrutés par Thomas Douglas, 5<sup>e</sup> comte de Selkirk, actionnaire majoritaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), arrivent à la Rivière-Rouge en 1811.

Voici comment un visiteur britannique décrit les groupes sociaux de la colonie naissante de la Rivière-Rouge en fonction de leur mode d'habitation (fort-cabane-tente) :

«The families [des Écossais arrivés en 1811] were accordingly distributed, some in the forts of the Hudson's Bay Company, others in the huts of Freeman, and in the families of friendly Indians, who permitted them to take shelter in their tents.» (APM, Wilcocke, 1817, p. 12)

Ces «Freemen» ou hommes libres étaient :

«Canadians, or others, who having been employed in the service of the Traders, and having become accustomed to the Indian mode of life, or attached to native women, remain in the country, after being discharged from their engagement, and are called Freeman, to distinguish them from their countrymen who are servants.»

La colonie de la Rivière-Rouge connaît un début précaire. Durant les 15 premières années du 19<sup>e</sup> siècle, il y règne un véritable climat de guerre entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et sa principale rivale la Compagnie du Nord-Ouest. Les commerçants de Montréal voient les desseins de colonisation du Lord écossais comme une attaque directe sur leurs intérêts commerciaux. Le siège de la Compagnie du Nord-Ouest est le fort Gibraltar et celui de la Baie d'Hudson et de la nouvelle colonie d'Assiniboïa est le fort Douglas. La bataille des Sept Chênes ou de la Grenouillère en 1816 est le triste aboutissement de cette guerre commerciale.

En 1817 Lord Selkirk, reconnaissant les besoins grandissants des familles métisses catholiques et françaises, organise une pétition, signée par les habitants et envoyée à Monseigneur Plessis, évêque de Québec. On y demande des missionnaires pour s'occuper des familles catholiques de la région. C'est ainsi qu'en juillet 1818 on voit arriver à la Rivière-Rouge les abbés Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin accompagnés du séminariste Guillaume Edge. Dès leur arrivée, les missionnaires s'occupent à mettre sur pied une chapelle et commencent à donner l'instruction religieuse aux habitants.

Aux familles métisses et écossaises établies à la Rivière-Rouge, viennent s'ajouter des Canadiens français recrutés par Selkirk et plus tard par Provencher. Les 4 femmes et 7 hommes arrivés de Montréal à la Rivière-Rouge à la fin août 1818 étaient en quelque sorte les précurseurs francophones<sup>1</sup> des «homesteaders» qui arriveront en masse dans l'Ouest à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ils avaient signé un contrat avec Lord Selkirk prévoyant l'octroi d'une terre de 100 acres s'ils cultivaient la concession pendant deux années d'affilée. Ce sont les débuts de la colonie permanente francophone à la Rivière-Rouge et dans l'Ouest canadien.

De 1818 à 1870, quelques « Canadiens » venant du Québec se rendent dans l'Ouest. Par contre, la croissance de la population de langue française est due en grande partie à l'accroissement naturel. Cette croissance est telle que les Métis catholiques de langue française sont en majorité à la création du Manitoba en 1870.

Entre les inondations de la rivière Rouge, les gels tardifs du printemps et précoces de l'automne, les problèmes de sauterelles et de rongeurs qui détruisent les petites récoltes des colons, le sceptre de la disette rôde sans cesse dans la colonie naissante. Durant les premières années, pour ne pas mourir de faim, Écossais, Canadiens et Métis se réfugient durant l'hiver à Pembina à quelque 150 km au sud de la Fourche. À Pembina, plus près du territoire où hiverne le bison, il y a nourriture et subsistance.

---

<sup>1</sup> . (*Bulletin de la SHSB*, printemps 1993, p. 20-25)

Avec le fusionnement des deux compagnies en 1821, une paix relative revient dans ce coin isolé du continent. Par contre, on se rend compte que la mission de Pembina, plus prospère que celle de Saint-Boniface, est au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, donc en territoire américain. La Compagnie de la Baie d'Hudson oblige Mgr Provencher à abandonner la mission de Pembina. Les missionnaires catholiques quittent Pembina en 1822 et des familles métisses viennent s'établir à la colonie de la Rivière-Rouge, entre autres, le long de la rivière Assiniboine dans la région de la Prairie du Cheval-Blanc, future mission et paroisse de Saint-François-Xavier.

L'arrivée des colons de Selkirk et, dès 1818, l'établissement d'une mission permanente de l'Église catholique au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, signalent la mise en place d'un système occidental d'occupation du sol. Le concept de propriété individuelle privée, un concept qui ne fait pas partie de la culture des Amérindiens, est à la base de ce système. Ce système exige donc des frontières locales précises et des titres de propriété, ainsi que des contrats d'octroi, d'achat et de vente des terrains.

Dès son arrivée à la Rivière-Rouge, Selkirk, quoique soi-disant «propriétaire» de la vaste région de Rupert's Land, conclut un premier traité avec les chefs autochtones de la région, «achetant» ainsi les terres le long des rivières Rouge et Assiniboine qui deviennent la Colonie de la Rivière-Rouge.

En 1814, Peter Fidler tire les lignes de 36 lots le long du côté ouest de la rivière Rouge dans la région de la Pointe Douglas, au nord de la Fourche, là où Miles Macdonell, premier gouverneur de la colonie, avait établi l'année d'avant des lots de 100 acres. De 1836 à 1844, George Taylor, un Écossais travaillant pour la Hudson's Bay Company, trace un cadastre de 1 542 lots le long des rivières Rouge et Assiniboine qui forment la Colonie de la Rivière-Rouge jusqu'en 1870.

L'idée de disposer les premiers lotissements en rangées est une pratique occidentale très répandue durant la période de colonisation de terres sauvages. Miles Macdonell, connaît le système de lots riverains du Bas-Canada (Québec) et s'en inspire lorsqu'il trace les premiers lots de la colonie, avec les deux rivières, la Rouge et l'Assiniboine, comme lignes de base naturelles. Par contre, il les établit 1/3 plus large que ceux du Bas Canada.

Les lots de rivière offrent plusieurs avantages aux habitants du pays de Riel. Rappelons que la colonie naissante de la Rivière-Rouge est une véritable oasis dans ce qui est, au niveau bioclimatique, presque un désert. Dans la Prairie, les seuls arbres, matière première de construction de cabanes, source de bois de chauffage et refuge contre les grands vents et le froid de l'hiver, poussent dans les collines ou «montagnes» et les vallées des rivières qui serpentent la plaine. Ces rivières sont aussi les seules sources d'eau potable facilement accessibles aux humains et à leurs bêtes domestiques.

Ce qui plus est, les vallées riveraines sont les seuls endroits à cette époque qui se prêtent à la culture agricole. Au cours des siècles et des inondations printanières, des matériaux fins, retenus par la végétation des rives, avaient été déposés, formant le long des rivières des levées naturelles (d'une trentaine de cm plus haut que l'arrière-pays) où le sol est le mieux drainé et le plus meuble. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, avant l'introduction du «dry-farming» et de meilleures charrues capables de travailler le sol argileux appelée gumbo des Prairies, ce sont les seules zones agricoles des prairies.

En fait, avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle, personne ne s'établit d'une façon permanente en pleine prairie. Les Amérindiens et les Métis s'y rendent pour la chasse au bison. Mais l'hiver venu, suivant le bison, qui hiverne lui aussi dans le «bois», ils prennent refuge dans les collines boisées des plaines intérieures, les vallées des rivières et les forêts de la région Forêt-parc.

Une organisation progressive des familles en communautés, villages et paroisses d'où sont offerts les services tels l'école et les commerces suit l'établissement de la mission catholique à la Rivière-Rouge en 1818. La fondation de Saint-Boniface, le nom donné à la première mission fondée par l'abbé Provencher, est suivie par celle des missions de Saint-François Xavier en 1824 et de Baie-Saint-Paul en 1834, toutes deux le long de la rivière Assiniboine. L'éducation des enfants, garçons et filles, devient une priorité. En 1829 une école de filles est créée et est dirigée par les sœurs Angélique et Marguerite Nolin.

Pour subvenir aux besoins des habitants catholiques, une succession de missionnaires arrivent à la Rivière-Rouge. Mgr Provencher, ayant aussi le mandat d'évangéliser les

populations amérindiennes, cherche aussi à recruter un missionnaire capable de parler les langues autochtones. À cette fin, il réussit à obtenir en 1831, le secours de l'abbé Georges-Antoine Belcourt qui se consacre, à l'étude du Sauteux pour laquelle il composera une grammaire et un dictionnaire.

Mgr Provencher cherche inlassablement à obtenir des effectifs pour la nouvelle colonie. En 1844, quatre membres de la communauté des Sœurs de la Charité de Montréal ou Sœurs Grises, congrégation fondée par Marguerite d'Youville en 1737, arrivent à la Rivière-Rouge. Ces religieuses se dévouent au service de la santé et de l'éducation. Leur apostolat mène éventuellement à la fondation de l'hôpital de Saint-Boniface et de l'Hospice Taché (aujourd'hui le Centre Taché). La contribution des femmes, religieuses et laïques, dans l'établissement et le développement de la colonie est un élément indispensable au succès de cette jeune communauté.

Bien que le Québec fournit toujours des prêtres pour l'Ouest, les besoins ne sont toujours pas comblés. Mgr Provencher fait donc appel à Mgr de Mazenod, fondateur d'un nouvel ordre de religieux missionnaires en France. En août 1845 arrivent à la Rivière-Rouge deux membres de la communauté des Oblats de Marie-Immaculée : Pierre Aubert et Alexandre Taché, alors séminariste, qui deviendra prêtre et plus tard évêque, successeur de Mgr Provencher. Le rôle joué par les missionnaires hommes et femmes, et le clergé séculier est l'une des clés de la croissance de la colonie et de la formation du leadership laïc qui forme avec eux une force déterminante pour les années à venir.

La population métisse et française continue de s'accroître et les besoins des regroupements de population étalés sur le territoire ne cessent de grandir. Une communauté importante de familles métisses prend racine à l'embouchure de la rivière Sale (aujourd'hui la rivière La Salle). Mgr Provencher décide d'y former une paroisse en 1857. Saint-Norbert devient donc la troisième paroisse catholique dans la colonie. Cette paroisse joue un rôle important dans les événements entourant la création de la province du Manitoba. L'arrivée en 1862 de l'abbé Noël-Joseph Ritchot, nommé curé de la nouvelle paroisse métisse, marque un point tournant dans la colonie. Ritchot est un allié et un conseiller des Métis dans leurs revendications linguistiques, culturelles et politiques. Durant ces années, d'autres familles métisses s'établissent à Pointe-des-

Chênes (Sainte-Anne-des-Chênes) à l'est de Saint-Boniface, et à Saint-Laurent, sur le lac Manitoba.

Contrairement aux provinces du Canada de 1867, contrairement aussi aux futures provinces de la Colombie-Britannique (1871), de l'Île-du-Prince-Édouard (1873) et de Terre-Neuve (1949), les trois provinces des Prairies et les Territoires du Nord-Ouest n'ont jamais eu le statut de colonie britannique avant leur entrée dans la confédération canadienne.

Bien que les habitants soient sujets britanniques, ils vivent, jusqu'en 1869-1870, dans une colonie sous la tutelle d'une société commerciale, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH). Ainsi, ce sont les actionnaires de la CBH, et non pas le gouvernement britannique, qui gouvernent toute la région. Avec le temps, les responsables de la CBH mettent en place le Conseil d'Assiniboia (1835), un gouvernement local qui ne sera jamais représentatif de la majorité des habitants de la colonie et qui ne fera pas la transition à une forme de gouvernement responsable élu.

L'un des facteurs principaux dominant l'évolution politique de la région jusqu'à la fin des années 1860, c'est les tentatives de la CBH de conserver son monopole commercial sur tout le territoire. Avant le fusionnement des deux compagnies en 1821, elle avait voulu imposer son monopole en empêchant les Métis de transiger avec la Compagnie du Nord-Ouest (Proclamation du Pemmican, 1814). Après le fusionnement, la HBC a voulu empêcher les Métis de faire affaires avec les commerçants américains de Pembina et du Mid-West, tentative qui a mené au fameux procès intenté contre Guillaume Sayer et deux autres traiteurs libres en 1849.

Ce procès se solde par un échec pour la vieille compagnie londonienne, marquant le début de la fin de sa domination politique et économique du Nord-Ouest. Des modifications sont apportées au gouvernement local. À l'unique représentant Métis (Cuthbert Grant, nommé en juin 1839, décédé en 1854) et à l'unique représentant francophone (Mgr Provencher nommé en juin 1837, décédé en 1853), on ajoute au Conseil d'Assiniboia un deuxième francophone en septembre 1850 (l'abbé Louis Laflèche qui quitte la Rivière-Rouge en 1856) et un deuxième représentant métis en 1853 (François Bruneau, décédé en 1865). Mais il faudra attendre l'année 1857 avant

que quatre autres Métis soient nommés au Conseil (Maximilien Genthon, Salomon Hamelin, Pascal Breland, Henry Fisher). Malgré la demande faite par les Métis, le Conseil d'Assiniboia ne devient jamais un conseil élu.

L'affaiblissement progressif du monopole de la CBH n'est qu'un facteur parmi d'autres qui affectera la société métisse de la Rivière-Rouge. Dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les terres arables du Haut-Canada (Ontario) sont presque toutes occupées. Plusieurs expéditions scientifiques dans le Nord-Ouest ont conclu qu'il y avait un potentiel agricole dans l'Ouest. Un début de mouvement visant l'annexion du Nord-Ouest au Canada prend naissance.

Ce qui plus est, les Américains s'accaparent de l'intérieur du continent jusqu'à la côte du Pacifique. Pour contrecarrer l'expansionnisme américain et, du même coup, se décharger de ses responsabilités envers ses colonies nord-américaines, Londres pousse pour la création d'une confédération de ses colonies nord-américaines. Le 1<sup>er</sup> juillet 1867, deux de ces colonies (Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) se joignent à une troisième (le Canada-Uni), formant les quatre premières provinces du nouveau Dominion du Canada. Suit ensuite une demande officielle du Dominion canadien d'annexer la Terre de Rupert.

En octobre 1868, George-Étienne Cartier et William McDougall se rendent à Londres pour négocier la cession des droits que la HBC détenait sur le territoire convoité. La seule question d'importance pour les négociateurs est celle du prix à payer. En mars 1869, les représentants du Canada et de la CBH s'entendent sur une indemnisation de 300 000 livres sterling (1,5 million \$), soit le coût prévu d'un procès pour contester la validité de la charte de 1670 de la CBH.

En plus de cette somme, la HBC conserve le vingtième (environ 6,6 millions d'acres) des terres situées dans la zone cultivable du Nord-Ouest. L'annexion de l'Ouest et du Nord canadiens, «le plus important transfert de souveraineté et la plus grande transaction foncière de l'histoire du Canada», a été menée «comme une vulgaire vente de terrain».

Si ce n'eut été de la résistance des Métis de la Rivière-Rouge, l'annexion du Nord-Ouest n'aurait rien changé au statut politique de ses résidents. L'établissement d'un gouvernement provisoire à la Rivière-Rouge par Louis Riel en février 1870 et l'éventuelle négociation avec le gouvernement fédéral en mars et avril 1870 aboutissent à la création de la province du Manitoba et à son intégration à la Confédération canadienne le 15 juillet 1870. Louis Riel a réussi à faire inscrire dans *l'Acte du Manitoba* les garanties linguistiques et culturelles recherchées par les parlants français de la colonie ainsi que des droits spécifiques relatifs aux terres des Métis.

Pour les résidents permanents de la Rivière-Rouge, ce n'est qu'une demi-victoire. Une infime petite partie du territoire du Nord-Ouest, moins de 34 000 km<sup>2</sup>, regroupant les anciennes paroisses catholiques et protestantes de la colonie de la Rivière-Rouge, entre dans la confédération canadienne comme la province du Manitoba. La nouvelle province qu'on appelait dérisoirement la «province timbre-poste» comprend à peine 5% de la superficie du Manitoba d'aujourd'hui. De plus, le Manitoba est le parent pauvre de la confédération canadienne lorsque le transfert officiel a lieu le 15 juillet 1870. Contrairement aux autres provinces, et contrairement à ce qui est stipulé dans *l'Acte de l'Amérique du Nord-Britannique*, le gouvernement du Manitoba n'a aucune juridiction sur les terres et les ressources naturelles de la nouvelle province.

L'arpentage des terres, la confirmation des titres des habitants de la colonie de la Rivière-Rouge et les concessions de terrain sont donc sous le contrôle du gouvernement du Canada. Ceci causera plusieurs problèmes, principalement aux Métis établis à la Rivière-Rouge, qui auront des difficultés à faire reconnaître leurs titres de propriétés et à recevoir les terrains promis à leurs enfants par *l'Acte du Manitoba*.

Adams George Archibald, nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest le 20 mai 1870, est chargé de mettre en place les institutions politiques nécessaires pour gouverner la province et le vaste territoire du Nord-Ouest. Parmi ses premières tâches : régler la question des terres. Le 20 décembre 1870, trois mois et demi après son arrivé, il recommande aux autorités fédérales d'adopter le système américain d'arpentage avec certaines modifications.



Les townships sont carrés, mesurant six milles par six milles. Chaque township est, par la suite, divisé en 36 sections de 640 acres (environ 320 hectares), mesurant chacune 1 mille par 1 mille. Chaque section est enfin divisée en quart, donnant quatre parcelles de terres de 160 acres. Entre chaque section, une lisière de terrain mesurant une chaîne et demie (99 pieds) de largeur est réservée pour la construction de chemins d'accès connus sous le nom de chemin de section.

Entre le système de carrés adopté par le Dominion et celui des lots riverains en place avant 1870 à la Rivière-Rouge et dans quelques anciens établissements du Nord-Ouest (entre autres, Saint-Albert (au nord d'Edmonton); Fort Saskatchewan et Lamoureux (Alberta); Saint-Laurent de Grandin, Batoche; la Réserve indienne de Muskoday près de Prince-Albert en Saskatchewan), il y a deux époques et deux façons de voir les choses.

Les lots riverains de l'Ouest représentent un habitat regroupé pour des questions de sécurité commandées par le rapport entre un faible nombre d'immigrants et des questions écologiques inquiétantes. C'est une façon de vivre en tenant compte de l'environnement local. C'est aussi un système qui peut difficilement être contrôlé depuis Ottawa.

Quant au système de townships de l'Ouest canadien, c'est plutôt le modèle de l'habitat dispersé en fermes distantes. En raison du faible prix de la terre, il aurait été difficile de garder les habitants dans des villages. Le township carré de l'Ouest, dont chaque quart de section est jugé suffisant pour répondre aux besoins agricoles des immigrants, est un outil de colonisation.

«La formule se voulait débarrassée de contraintes locales, c'est-à-dire des rivières, des côtes, des talus de terrasse, des rebords montagneux, bref des "accidents géographiques" et même des points de vue des habitants. Ainsi libérée, elle pourrait connaître une application générale.» (Hamelin 1993, p. 113)

Plusieurs nouvelles missions et paroisses voient le jour après l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, dont les paroisses de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Lorette et Saint-Léon. Malgré cette création de communautés de langue française sur le territoire manitobain, les francophones et Métis deviennent rapidement

minoritaires. Une vague d'immigration anglo-protestante, principalement de l'Ontario, fait basculer le rapport de forces entre les Catholiques, majoritairement de langue française, et les Protestants de langue anglaise. En 1881, les francophones, regroupant les Métis de langue française et les francophones du Canada, de l'Europe et des États-Unis d'Amérique, représentent 15,1 % seulement de la population du Manitoba. De plus, seulement 37 % de la population manitobaine est née au Manitoba ou le Nord-Ouest canadien. En 1870, 92,4 % de la population de la colonie de la Rivière-Rouge étaient nées soit au Manitoba ou le Nord-Ouest canadien.

Durant cette période, un exode de Métis vers les terres de la Saskatchewan met en péril le caractère francophone des anciennes paroisses catholiques de la Rivière-Rouge. Mgr Taché cherche à protéger l'intégrité de ces anciennes paroisses catholiques francophones en tentant d'augmenter le nombre de francophones et catholiques dans l'Ouest. Venant principalement du Québec, celle-ci s'effectue en périodes successives entre 1870 et 1890 suite aux efforts du clergé et de son élite canadienne-française. Cette immigration de la fin de 19<sup>e</sup> siècle contribue à la création de nouveaux villages dont Saint-Malo, Sainte-Élizabeth, Thibaultville (Richer) et Saint-Georges.

Le gouvernement fédéral, les sociétés de colonisation et le clergé catholique manitobain poursuivent aussi des campagnes de recrutement auprès des francophones des États-Unis d'Amérique et de l'Europe. Ces efforts aboutissent à une immigration belge, suisse et française au Manitoba. Les Belges, d'origine flamande et wallonne, s'établissent à Saint-Boniface et en campagne soit à Bruxelles, Sainte-Rose-du-Lac, Saint-Alphonse et Mariapolis. Plusieurs Français se joignent aux communautés déjà existantes. En plus, des nouveaux centres, augmentés en nombre par ces arrivants français et suisses, sont établis en paroisses dont Notre-Dame-de-Lourdes (1891) et Saint-Claude (1892). Malgré ces efforts, l'immigration francophone parvient à peine à maintenir la présence du français dans la nouvelle province.